

Date de transmission de l'acte: 26/12/2024

Date de réception de l'AR: 26/12/2024

066-246600415-DE_129_2024-DE

AGED

Communauté de Communes
Roussillon Conflent
Multiplions nos énergies

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 27 Votants : 32 Délib. n° 02– 10/12/2024
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotès, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de Corbère, Salle des fêtes, sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : Mardi 03 décembre 2024

Présents : ALESSANDRIA Annabelle (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BOTEBOL Claudine(T), BOURNIOLE Frédéric (T), CHAZALMARTIN Frédérique (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), FORASTE Guy (T), GARSAU Jacques (T), HARIBOU Ali (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T), VILA Patrice (T).

Absents excusés : BONMARTEL Jonathan (T), COSTE Claude (T), GOMEZ Claude (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), PETIT Vivien (T), VIDAL Sylvie (T).

Absents ayant donné pouvoir : LAFFORGUE Guy (T) à SOLER Gérard (T), LAVILLE René (T) à PROFFIT France (T), LOPEZ Raphaël(T) à AYMERICH Claude (T) PARRILLA Jérôme (T) à METLAINE Naïma (T), POUDADE Daniëlle (T) à BIANCHINI Marc (T).

ALESSANDRIA Annabelle a été nommée secrétaire de séance.

Date de transmission de l'acte: 26/12/2024

Date de reception de l'AR: 26/12/2024

066-246600415-DE_129_2024-DE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la délibération n°02 en date du 29 octobre 2024 prise par le Conseil communautaire, portant dernière modification du tableau des effectifs.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

PROCEDE aux modifications à apporter sur le tableau des effectifs du groupement, comme définies dans le tableau annexé à la présente délibération.

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs en rapport.

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Corbère, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président
Marc BIANCHINI**

